



(11)

EP 1 548 294 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.06.2005 Bulletin 2005/26

(51) Int Cl.7: **F16B 5/06, A47H 1/104**

(21) Numéro de dépôt: **04030430.5**

(22) Date de dépôt: **22.12.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(72) Inventeur: **Jalouzot, Didier**
34820 Teyran (FR)

(74) Mandataire: **Renaud-Goud, Thierry**
Renaud-Goud Conseil,
5, rue de Montigny
13100 Aix-en-Provence (FR)

(30) Priorité: **23.12.2003 FR 0315238**

(71) Demandeur: **SA VILLEMINOT**
34830 Jacou (FR)

(54) **Support de tringle**

(57) La présente invention concerne un support comprenant :

- des moyens d'assujettissement de sa face arrière sur une structure fixe,

- un premier moyen de fixation adapté à un premier type de tringle.

De plus, ce support comporte également un deuxième moyen de fixation adapté à un second type de tringle différent du premier type.

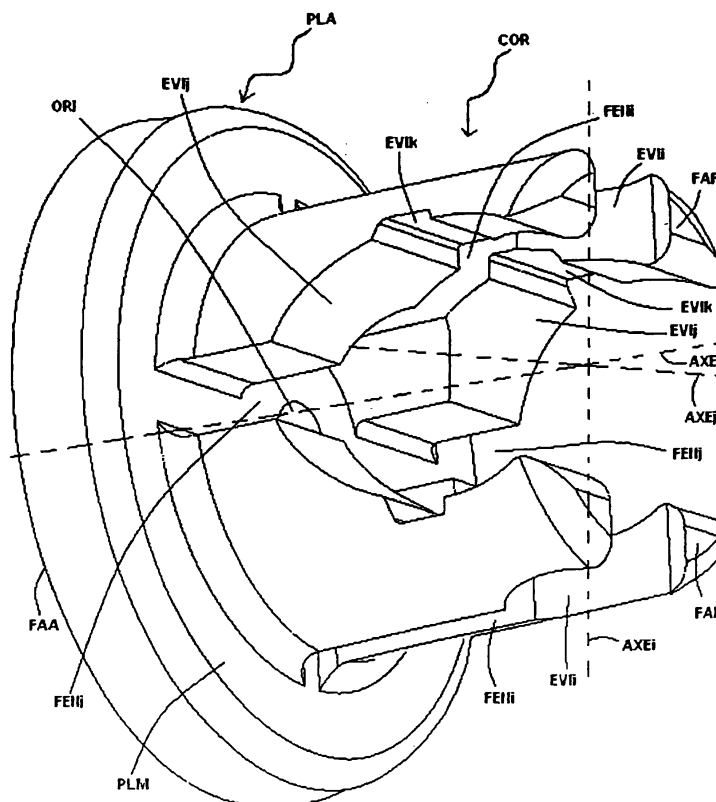


Figure 1

Description

[0001] La présente invention concerne un support de tringle à multiples moyens de fixation.

[0002] Le domaine de l'invention est celui des locaux d'habitation dans lesquels se trouvent des matériaux décoratifs occultant les fenêtres, tels des voilages ou des rideaux, et des matériaux séparatifs clôturant des bacs à douche ou des baignoires, et s'opposant aux projections d'eau, tels des rideaux de douche. Ces matériaux se présentent sous la forme de panneaux souples de tissus ou plastiques, agencés de façon mobile sur des tringles, généralement par l'intermédiaire de crochets ou d'anneaux. Ces tringles, généralement de section circulaire ou rectangulaire, pleines ou creuses, sont positionnées sur une structure fixe, par exemple un mur ou une cloison, par l'intermédiaire de supports de tringles. Ceux-ci sont généralement situés à proximité des extrémités de celles-là, souvent aux extrémités.

[0003] Ces supports de tringle se présentent communément sous la forme d'un corps métallique ou plastique. Ce corps est relié par une extrémité à une plaque perpendiculaire à l'axe du corps et munie de trous de vissage, permettant sa fixation sur une surface support. Ce corps présente à son autre extrémité un évidement de section circulaire ou rectangulaire apte à recevoir des tringles, le plan de cet évidement étant perpendiculaire à l'axe de la tringle et au plan de la surface support. La tringle peut être bloquée dans cet évidement à l'aide d'une vis de blocage. Cette vis prend appui dans un trou de vis ménagé à la périphérie de l'évidement et dans le plan de ce dernier.

[0004] De tels supports présentent plusieurs limitations.

[0005] Premièrement, ils admettent exclusivement une gamme de tringles de section circulaire ou rectangulaire, limitée strictement en section par celle de l'évidement.

[0006] Deuxièmement, ils nécessitent l'introduction de la tringle par enfillement en biais tout d'abord dans un premier support, puis par translation ensuite dans un deuxième support. Cela nécessite de pouvoir disposer d'un certain espace de manoeuvre d'une part entre la tringle et des cloisons éventuelles perpendiculaires à la surface support et d'autre part entre la tringle et la surface support. Cela nécessite également un certain jeu à l'intérieur des évidements rendant impossible la fixation d'une tringle de diamètre proche ou égal au diamètre nominal de l'évidement. L'espace entre la tringle et la surface support augmente le porte à faux et fragilise donc la fixation du support sur la surface de support.

[0007] Troisièmement, la vis de blocage est indispensable et complique la structure du support. De plus, elle peut endommager la surface d'une tringle par rayure ou poinçonnement, d'autant plus si cette dernière a un rôle décoratif ou si elle présente une section creuse.

[0008] L'invention se propose de pallier ces différentes limitations au moyen d'un support de tringle perfec-

tionné.

[0009] Selon l'invention, un support de tringle comprend :

- 5 - des moyens d'assujettissement de sa face arrière sur une structure fixe,
- un premier moyen de fixation adapté à un premier type de tringle,

10 **[0010]** De plus, il comporte également un deuxième moyen de fixation adapté à un second type de tringle différent du premier type.

[0011] Avantageusement, le premier moyen de fixation comporte un premier évidement cylindrique débouchant sur sa face frontale, cet évidement présentant une première section prédéterminée et un premier axe longitudinal parallèle à sa face arrière.

15 **[0012]** Dans ce cas, le premier moyen comporte de plus une première fente perpendiculaire au premier axe longitudinal et débouchant dans le premier évidement.

20 **[0013]** Avantageusement, le second moyen comporte un second évidement cylindrique débouchant sur sa face frontale, cet évidement présentant une deuxième section prédéterminée différente de la première section et un second axe longitudinal parallèle à sa face arrière.

25 **[0014]** Dans ce cas, le second moyen comporte de plus une fente perpendiculaire au second axe longitudinal et débouchant dans le second évidement.

30 **[0015]** Dans ce cas, le premier moyen est apte à recevoir des tringles à section circulaire de diamètre compris entre 6 et 8 millimètres, et le deuxième moyen est apte à recevoir des tringles à section circulaire de diamètre compris entre 9 et 12 millimètres.

35 **[0016]** Particulièrement, le premier moyen comporte un troisième évidement parallélépipédique coplanaire à sa face arrière et débouchant sur sa face frontale, cet évidement présentant une troisième section prédéterminée et un troisième axe longitudinal.

40 **[0017]** Dans ce cas, le deuxième moyen comporte de plus une troisième fente perpendiculaire au troisième axe longitudinal, cette fente traversant le troisième évidement et débouchant sur sa face frontale.

[0018] Dans ce cas, les deuxième et troisième évidements sont coaxiaux.

45 **[0019]** Selon une autre variante, il comporte également un troisième moyen de fixation.

[0020] Dans ce cas, le troisième moyen comporte un quatrième évidement parallélépipédique coplanaire à sa face arrière et débouchant sur sa face frontale, cet évidement présentant une quatrième section prédéterminée et un quatrième axe longitudinal.

50 **[0021]** Dans ce cas, le troisième moyen comporte de plus une quatrième fente perpendiculaire au quatrième axe longitudinal, cette fente traversant le quatrième évidement et débouchant sur sa face frontale.

55 **[0022]** Particulièrement, les premier et quatrième évidements sont coaxiaux.

[0023] Particulièrement, le support comporte un qua-

trième moyen de fixation.

[0024] Selon une autre variante, le quatrième moyen comporte un cinquième évidement parallélipédique coplanaire à sa face arrière et débouchant sur sa face frontale, cet évidement présentant une cinquième section prédéterminée et un cinquième axe longitudinal.

[0025] Dans ce cas, le quatrième moyen comporte de plus une cinquième fente perpendiculaire au cinquième axe longitudinal, cette fente traversant le cinquième évidement et débouchant sur sa face frontale.

[0026] Particulièrement, le support est adapté à une tringle présentant une section rectangulaire de 12 par 8 millimètres.

[0027] Avantagusement, les deuxième et quatrième évidements sont coaxiaux.

[0028] Particulièrement, certains au moins des moyens de fixation ont des axes coplanaires présentant un décalage angulaire.

[0029] Précisément, le décalage angulaire est de 90°.

[0030] Généralement, les moyens de fixation sont agencés dans un corps cylindrique.

[0031] Précisément, le corps cylindrique est constitué d'un matériau élastique, de sorte qu'il permette la fixation des tringles par emboîtement.

[0032] En outre, les moyens d'assujettissement consistent en un adhésif.

[0033] En outre, les moyens d'assujettissement consistent en un orifice, de sorte que le support puisse être vissé sur la structure.

[0034] De plus, ce support comporte un capot ajustable sur le corps et présentant des ouvertures adaptées aux moyens de fixation.

[0035] Par exemple, le capot comprend des moyens de clipsage sur le corps cylindrique.

[0036] En outre, le capot comprend des moyens de verrouillage pour bloquer une tringle en translation.

[0037] Particulièrement, l'un au moins des éléments du support se présente sous la forme d'une zone pré-découpée.

[0038] Eventuellement, l'un au moins des moyens de fixation présente en regard des tringles, des reliefs prévus pour immobiliser une tringle en rotation et en translation.

[0039] La présente invention apparaîtra maintenant avec plus de détails dans le cadre de la description qui suit d'exemples de réalisation donnés à titre illustratif en se référant aux figures jointes, parmi lesquelles :

- la figure 1 représente un support de tringle, constitué d'un corps et d'une plaque,
- la figure 2 représente une tringle circulaire de petit diamètre fixée sur le support,
- la figure 3 représente une tringle circulaire de grand diamètre fixée sur le support,
- la figure 4 représente une tringle rectangulaire fixée sur le support,
- la figure 5 représente un capot ajusté sur une tringle circulaire de petit diamètre fixée sur le support,

- la figure 6 représente un capot présentant les passages destinés à des tringles circulaires de petit diamètre, et
- la figure 7 représente un capot présentant les passages destinés à des tringles circulaires de grand diamètre, ainsi qu'à des tringles rectangulaires.

[0040] Les éléments présents dans plusieurs figures sont affectés d'une seule et même référence.

[0041] La figure 1 présente un support de tringle. Ce dernier se compose d'une plaque PLA et d'un corps COR.

[0042] La plaque PLA délimitée par deux plans parallèles correspondant à la face arrière FAA et à la face médiane PLM est généralement de forme discoïdale. Elle peut s'assujettir par sa face arrière FAA sur une surface support localement coplanaire à FAA par collage ou par vissage. Dans de dernier cas, elle est munie d'un orifice central de vissage ORI, ou de plusieurs orifices de vissage.

[0043] Le corps COR est généralement cylindrique, délimité par deux sections droites coplanaires à deux plans parallèles FAA, PLM. La face médiane PLM est commune au corps COR et à la plaquette PLA, le corps COR se trouvant apposé sur la plaque PLA. Concrètement, les deux volumes que constituent le corps COR et la plaque PLA peuvent être moulés unitairement et constituer une pièce plastique unique. Cette pièce présente une certaine élasticité apte à l'emboîtement des tringles.

[0044] Ce corps COR présente un axe principal AXE commun à la plaque PLA et à l'orifice de vissage ORI. Afin d'autoriser le passage d'une vis, il présente une cavité longitudinale coaxiale à cet axe principal AXE.

[0045] Le corps COR est muni de plusieurs moyens de fixation de tringles de façon à pouvoir recevoir différents types et dimensions de tringles.

[0046] Tout d'abord, relativement à un premier moyen de fixation, le corps COR présente, selon deux génératrices diamétralement opposées du cylindre le constituant, une première fente FENi sur tout ou partie de sa hauteur. Cette fente FENi croise un premier évidement EVli cylindrique de diamètre inférieur ou égal à celui de la tringle à section circulaire pouvant y être fixée, cet évidement est plus proche de la face frontale FAF que de la face médiane PLM et de la face arrière. L'axe AXEi de cet évidement cylindrique EVli est sécant et perpendiculaire à l'axe principal AXE.

[0047] Lors de la fixation d'une tringle circulaire dans l'évidement EVli, ainsi que représenté sur la figure 2, il est nécessaire d'assujettir le support sur la surface d'appui de telle façon que l'axe de l'évidement EVli soit horizontal comme celui de la plupart des tringles une fois positionnées. Ensuite, la fixation est réalisée par emboîtement, en appuyant légèrement sur la tringle présentée à l'extrémité de la fente FENi. Les deux parties du corps COR délimitées par la fente FENi vont alors subir une flexion du fait de l'élasticité du matériau constituant le

corps COR, les déformations étant minimisées du fait de la présence de cette fente FENi sur tout ou partie de la hauteur du corps COR. La flexion maximale se produit lorsque la tringle est introduite dans la partie de la fente FENi externe à l'évidement EVli. Elle diminue lorsque la tringle arrive en position dans l'évidement EVli. Si le diamètre de la tringle est légèrement supérieur à celui de l'évidement EVli, il demeure une flexion résiduelle compatible avec l'élasticité du matériau. Il faut préciser que ce dernier doit travailler en déformation élastique et non plastique, sinon il subirait des déformations permanentes voire des ruptures.

[0048] Ensuite, relativement à un deuxième moyen de fixation, le corps COR peut présenter également une deuxième fente FENj et un deuxième évidement EVlj, ce dernier de diamètre différent de celui du premier évidement EVli, et disposé de telle façon qu'ils n'interfèrent géométriquement pas avec la première fente FENi et le premier évidement EVli. Pour des raisons de facilité de réalisation et de tenue mécanique, les fentes FENi, FENj, et les évidements EVli, EVlj peuvent être perpendiculaires. L'axe AXEj de ce deuxième évidement cylindrique EVlj est également sécant et perpendiculaire à l'axe principal AXE. Autrement dit, les trois axes AXE, AXEi et AXEj constituent un trièdre droit.

[0049] La fixation d'une tringle circulaire dans le deuxième évidement EVlj se déroule de façon analogue au positionnement d'une tringle circulaire dans le premier évidement EVli. Elle se trouve représentée figure 3.

[0050] Afin de correspondre aux calibres de tringles à section circulaire communément commercialisées, l'un des évidements EVli, EVlj est adapté à des tringles de 6 à 8 millimètres de diamètre, l'autre à des tringles de 9 à 12 mm de diamètre. Peu importe que ces dernières présentent des sections pleines ou creuses. Cela signifie que les diamètres nominaux des évidements respectifs EVli, EVlj seront de l'ordre de 6 et 9 mm, de façon à pouvoir faire travailler le corps en flexion.

[0051] Ensuite, relativement à un troisième moyen de fixation, le corps COR peut également présenter une troisième fente FENk et un troisième évidement EVlk parallélépipédique. L'axe AXEk de cet évidement EVlk est sécant et perpendiculaire à l'axe principal AXE.

[0052] La grande médiane M1k de la section de ce troisième évidement EVlk est perpendiculaire aux génératrices du cylindre constituant le corps COR. Ceci permet de positionner une tringle à section rectangulaire de telle façon que la grande médiane M1k de la section soit verticale, ce qui lui donne un meilleur module de flexion que lorsque la petite médiane M2k de la section est verticale.

[0053] La fixation d'une telle tringle se fait de façon analogue à celui des tringles circulaires préalablement présentées, et se trouve représenté figure 4.

[0054] Afin de correspondre à un calibre de tringle à section rectangulaire largement commercialisé, cet évidement rectangulaire EVlk est adapté à des tringles de

12 mm par 8 mm, chiffres correspondant aux dimensions des deux médianes M1k, M2k.

[0055] Le troisième évidement EVlk peut être indifféremment agencé en coopération avec l'un des évidements précédents, ou bien demeurer indépendant de ces derniers, à la condition impérative qu'il n'y ait aucune interférence entre les différents évidements de façon à conserver des quantités suffisantes de matière pour supporter une tringle positionnée. Dans le présent exemple de réalisation, il coopère de préférence avec le deuxième évidement EVlj, ce qui suppose moins d'enlèvement de matière que dans le cas d'une coopération avec le premier évidement EVli qui présente un moindre volume. Le troisième axe AXEk se trouve alors confondu avec le second axe AXEj.

[0056] De façon analogue, non représentée sur les figures, il est possible de prévoir un quatrième moyen de fixation de tringles sous forme d'une fente et d'un évidement parallélépipédique, ce dernier pouvant être coaxial avec un des évidements cylindriques précédents ne coopérant pas avec le troisième moyen.

[0057] Selon un autre type de réalisation, il est possible de prévoir d'autres moyens de fixation. Parmi les évidements correspondants, des évidements rectangulaires peuvent être adaptés à la fixation de deux familles de tringle à section rectangulaire ou, plus généralement, à des tringles dont la section présente deux faces parallèles.

[0058] En extrapolant à partir de l'exemple de réalisation présenté, il est possible, compte tenu des dimensions respectives du corps et des évidements réalisés, de munir le support d'un nombre quelconque de moyens de fixation pour des tringles de toutes dimensions, ces moyens étant individualisés ou superposés compte tenu des limitations géométriques interdisant de superposer des évidements analogues présentant des tailles différentes. Il est en particulier impossible de prévoir deux évidements cylindriques coaxiaux.

[0059] Les figures 6 et 7 représentent un capot CAP. Ce capot permet le verrouillage d'une tringle fixée sur le corps COR. Le capot CAP présente un fut FUT de forme cylindrique et coaxial au corps COR suivant l'axe principal AXE. Ce fut FUT est délimité par deux sections droites coplanaires à deux plans parallèles correspondant à la face médiane bis PLM' et à la face frontale bis FAF'. Lors de la mise en place de ce capot CAP, son fut FUT vient en appui sur la plaque PLA et les plans correspondant aux faces médianes PLM et médiane bis PLM' se confondent. Le fut FUT est obturé par un fond plat correspondant à la face frontale bis FAF'. Lors de la mise en place du capot CAP, son fond ne doit pas venir en appui sur l'extrémité du corps COR, si bien qu'on prévoit un intervalle libre de façon à permettre l'hébergement de tringles qui viendraient à dépasser la face frontale bis FAF'. De même, le diamètre interne du fut FUT doit excéder le diamètre externe du corps COR, celui-ci se trouvant dilaté à son extrémité externe

lors de la fixation d'une tringle.

[0060] Afin de permettre l'ajustement du capot CAP sur le corps COR, ce capot CAP présente des fentes FENi', FENj' et des évidements EVli', EVlj', EVIk' positionnés et dimensionnés de façon analogue à leurs homologues du corps COR, respectivement FENi, FENj et EVli, EVlj, EVIk.

[0061] Plusieurs fentes FENi', FENj' sont ainsi disposées le long de génératrices du cylindre constituant le fut du capot CAP. Les fentes FENi', FENj' rencontrent des évidements EVli', EVlj', EVIk' à leurs extrémités opposées à celles en regard de la structure fixe, soit à proximité du plan correspondant à la face frontale FAF'.

[0062] Afin de permettre sa fixation sur les tringles par emboîtement, le capot CAP doit présenter des fentes FENi', FENj' de largeur équivalente aux évidements associés EVli', EVlj', EVIk', le capot CAP même constitué par un matériau élastique étant inapte de par sa géométrie à travailler en déformation.

[0063] Dans le cas où une tringle est ajustée dans un évidement EVli de dimensions légèrement inférieures, les parties du corps COR situées de part et d'autre de cet évidement EVli conservent une flexion élastique résiduelle et le corps COR cylindrique se trouve déformé, ceci d'autant plus que l'on s'éloigne de la plaque PLA. Il convient donc de prévoir un jeu entre le diamètre externe du corps COR et le diamètre interne du fut du capot CAP.

[0064] Le capot CAP peut être clipsé ou vissé sur le corps cylindrique COR à l'aide de dispositifs adéquats non représentés, en vis-à-vis, à proximité du plan médian PLM. En fonction de sa conformation, le capot CAP peut être clipsé ou vissé sur la plaque PLA, alors porteuse des dispositifs précités.

[0065] Les fentes FENi, FENi', FENj, FENj', FENk et les évidements EVli, EVli', EVlj, EVlj' du corps COR et du capot CAP ainsi que l'orifice axial ORI de passage d'une vis peuvent se présenter sous forme de zones pleines de faible épaisseur prédécoupées et pouvant être ôtées en fonction de la fixation à réaliser.

[0066] Le corps COR peut en outre présenter au niveau de ses évidements EVli, EVlj, EVIk et au regard des tringles des reliefs concaves au convexes, en creux ou en bosse, non représentés, permettant l'immobilisation en rotation de ces tringles, et pouvant coopérer avec des reliefs complémentaires agencés sur les tringles.

[0067] Les exemples de réalisation de l'invention présentés ci-dessus ont été choisis eu égard à leur caractère concret. Il ne serait cependant pas possible de répertorier d'une manière exhaustive tous les modes de réalisation que recouvre cette invention. En particulier, tout moyen décrit peut être remplacé par un moyen équivalent sans sortir du cadre de la présente invention. Comme précisé antérieurement, un nombre important de combinaisons de moyens de fixation peut être réalisé dans le cadre de cette invention.

Revendications

1. Support comprenant :

- des moyens d'assujettissement de sa face arrière sur une structure fixe,
- un premier moyen de fixation adapté à un premier type de tringle,

caractérisé en ce qu'il comporte également un deuxième moyen de fixation adapté à un second type de tringle différent dudit premier type.

2. Support selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit premier moyen de fixation comporte un premier évidement cylindrique EVli débouchant sur sa face frontale FAF, ledit évidement EVli présentant une première section prédéterminée et un premier axe longitudinal AXEi parallèle à sa face arrière FAA.

3. Support selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit premier moyen de fixation comporte de plus une première fente FENi perpendiculaire audit premier axe longitudinal AXEi et débouchant dans ledit premier évidement EVli.

4. Support selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit deuxième moyen de fixation comporte un second évidement cylindrique EVlj débouchant sur sa face frontale FAF, ledit évidement EVlj présentant une deuxième section prédéterminée différente de ladite première section et un deuxième axe longitudinal AXEj parallèle à ladite face arrière FAA.

5. Support selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** ledit deuxième moyen de fixation comporte de plus une seconde fente FENj perpendiculaire audit second axe longitudinal AXEj et débouchant dans ledit second évidement EVlj.

6. Support selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, **caractérisé en ce que** ledit premier moyen de fixation est apte à recevoir des tringles à section circulaire de diamètre compris entre 6 et 8 millimètres, et en ce ledit deuxième moyen de fixation est apte à recevoir des tringles à section circulaire de diamètre compris entre 9 et 12 millimètres.

7. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ledit premier moyen de fixation comporte un troisième évidement EVIk parallélépipédique coplanaire à ladite face arrière FAA et débouchant sur sa face frontale FAF, cet évidement présentant une troisième section prédéterminée et un troisième axe longitudinal AXEk.

8. Support selon la revendication 7, **caractérisé en ce**

que ledit deuxième moyen de fixation comporte de plus une troisième fente FENk perpendiculaire audit troisième axe longitudinal AXE, cette fente traversant ledit troisième évidement et débouchant sur ladite face frontale FAF.

9. Support selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** lesdits deuxième EVlj et troisième EVlk évidements sont coaxiaux.

10. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'il** comporte également un troisième moyen de fixation.

11. Support selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** ledit troisième moyen de fixation comporte un quatrième évidement parallélépipédique coplanaire à ladite face arrière FAA et débouchant sur sa face frontale FAF, cet évidement présentant une quatrième section prédéterminée et un quatrième axe longitudinal.

12. Support selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ledit troisième moyen de fixation comporte de plus une quatrième fente perpendiculaire audit quatrième axe longitudinal, cette fente traversant ledit quatrième évidement et débouchant sur ladite face frontale FAF.

13. Support selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** lesdits premier EVli et quatrième évidements sont coaxiaux.

14. Support selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, **caractérisé en ce qu'il** comporte également un quatrième moyen de fixation.

15. Support selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** ledit quatrième moyen de fixation comporte un cinquième évidement parallélépipédique coplanaire à ladite face arrière FAA et débouchant sur sa face frontale FAF, cet évidement présentant une cinquième section prédéterminée et un cinquième axe longitudinal.

16. Support selon la revendication 15, **caractérisé en ce que** ledit quatrième moyen de fixation comportent de plus une cinquième fente perpendiculaire audit cinquième axe longitudinal, cette fente traversant ledit cinquième évidement et débouchant sur ladite face frontale FAF.

17. Support selon la revendication 16, **caractérisé en ce qu'il** est adapté à une tringle présentant une section rectangulaire de 12 par 8 millimètres.

18. Support selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, **caractérisé en ce que** lesdits deuxième

EVlj et quatrième évidements sont coaxiaux.

19. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** certains au moins desdits moyens de fixation ont des axes AXEi, AXEj, AXEk coplanaires présentant un décalage angulaire.

20. Support selon la revendication 19, **caractérisé en ce que** ledit décalage angulaire vaut 90°.

21. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de fixation sont agencés dans un corps cylindrique COR.

22. Support selon la revendication 21, **caractérisé en ce que** ledit corps cylindrique COR est élastique, de sorte qu'il permette la fixation desdites tringles par emboîtement.

23. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'assujettissement consistent en un adhésif.

24. Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 22 **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'assujettissement consistent en un orifice ORI, de sorte que ledit support puisse être vissé sur ladite structure.

25. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un capot ajustable sur ledit corps COR et présentant des ouvertures adaptées auxdits moyens de fixation.

26. Support selon la revendication 25, **caractérisé en ce que** ledit capot CAP comprend des moyens de clipsage sur ledit corps cylindrique COR.

27. Support selon l'une quelconque des revendications 25 ou 26, **caractérisé en ce que** ledit capot CAP comprend des moyens de verrouillage pour bloquer une tringle en translation.

28. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'un au moins de ses éléments se présente sous la forme d'une zone prédécoupée.

29. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'un au moins desdits moyens de fixation présente, en regard des tringles, des reliefs prévus pour immobiliser une tringle en rotation et en translation.

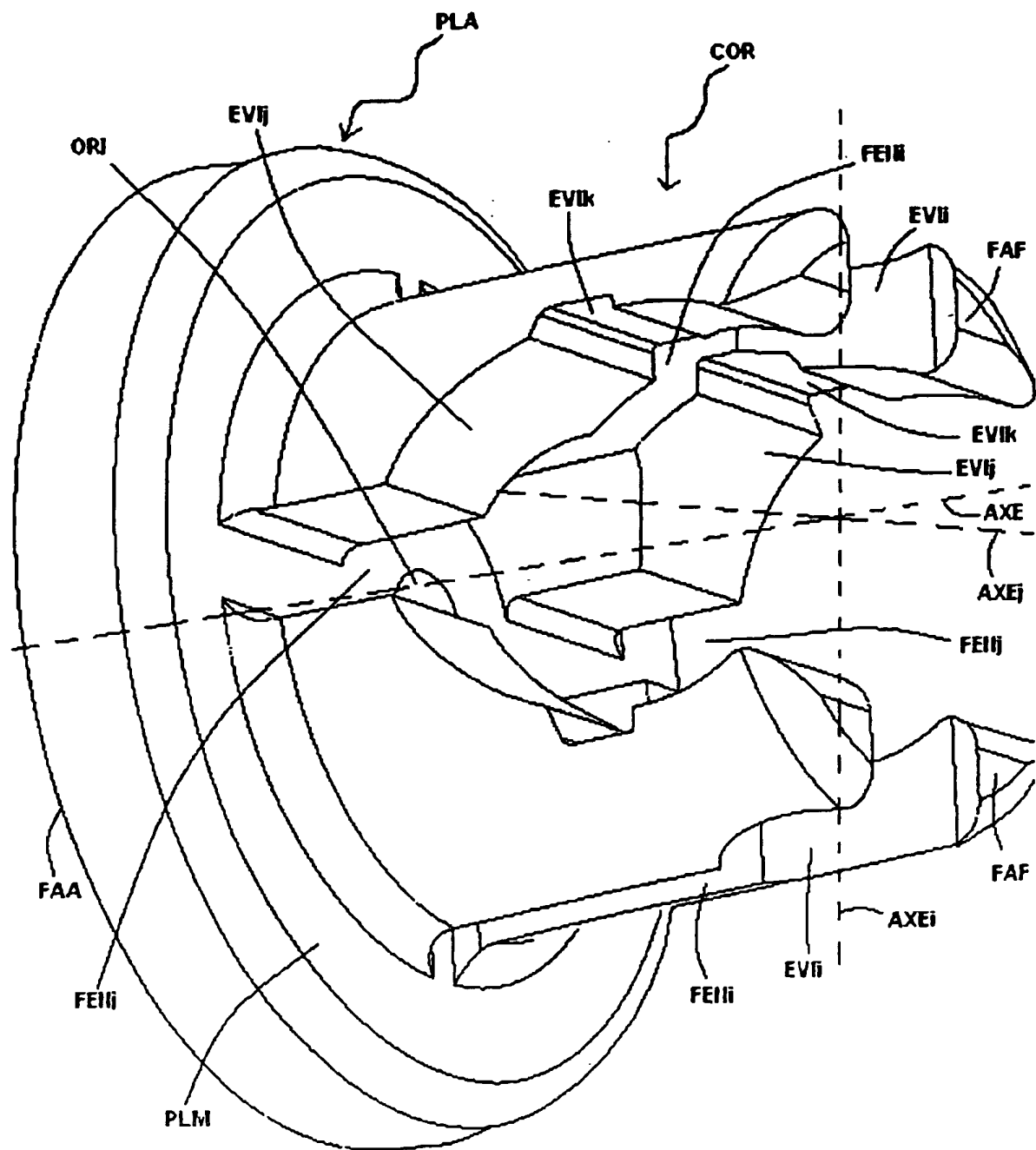


Figure 1

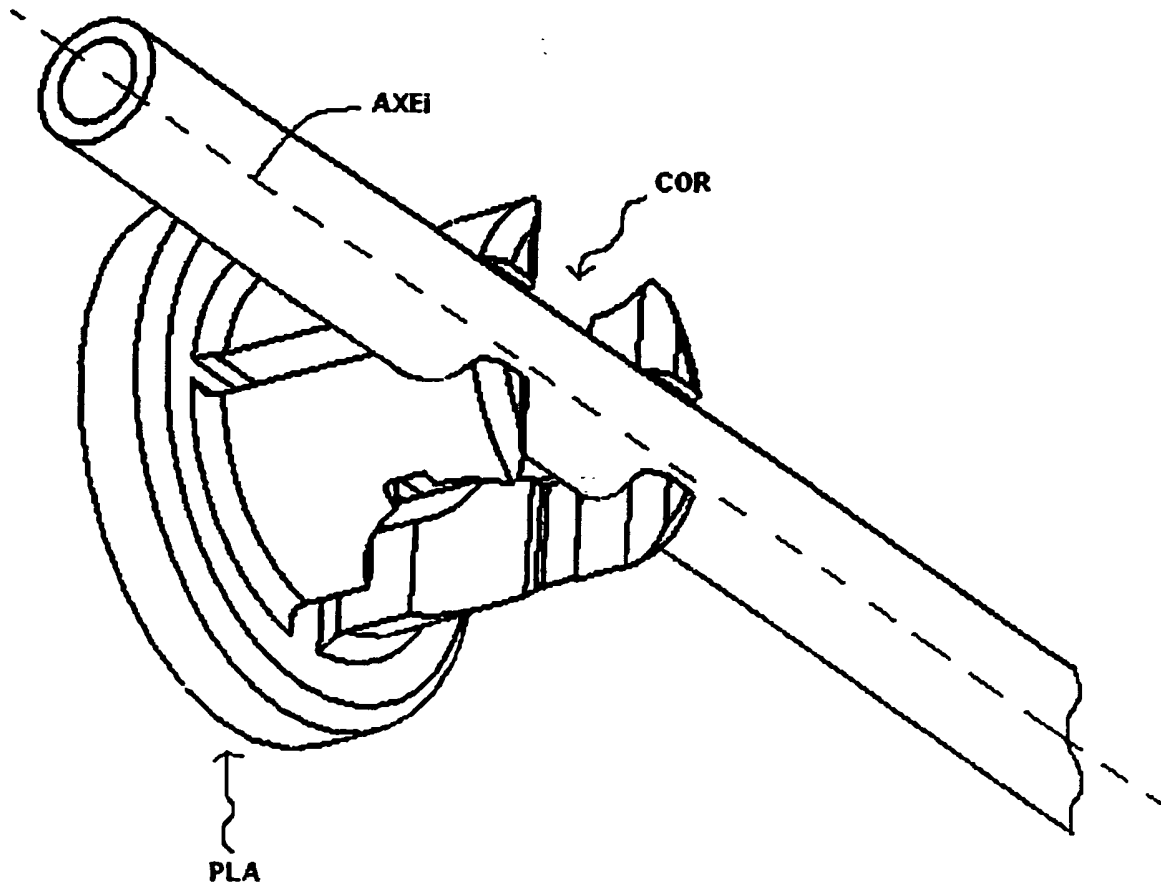


Figure 2

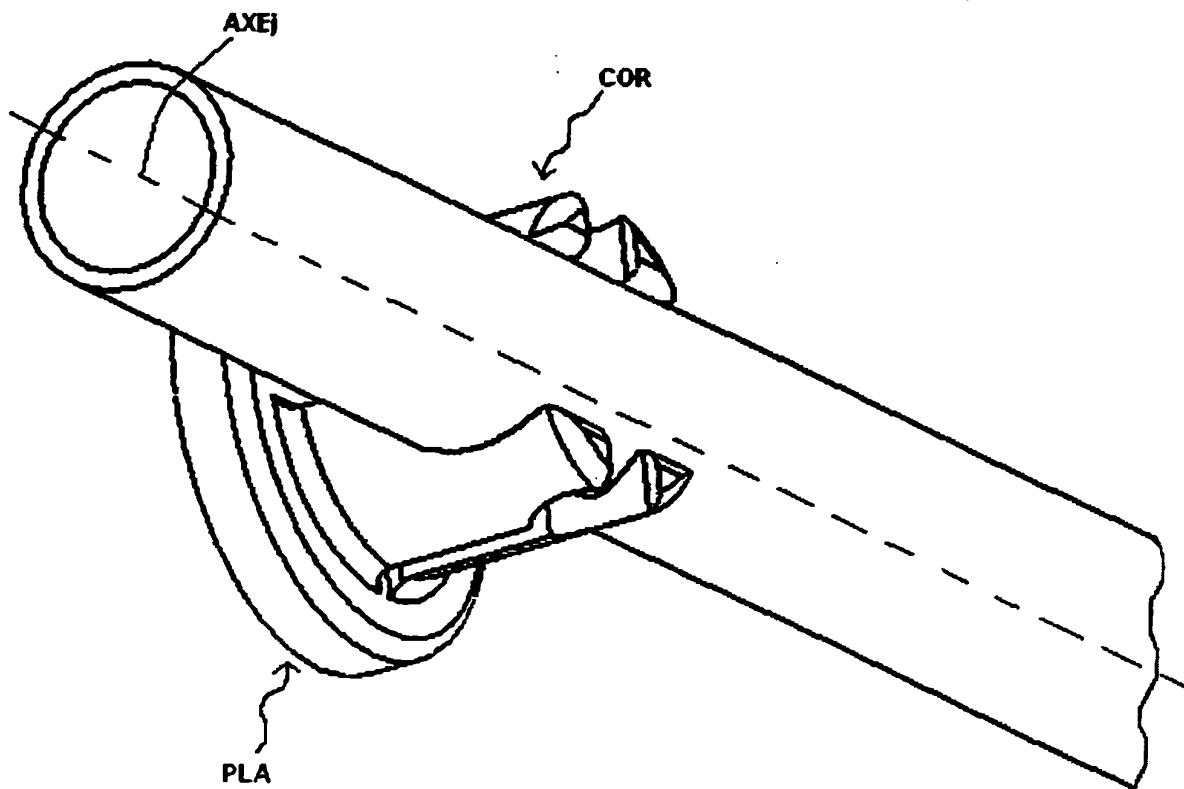


Figure 3

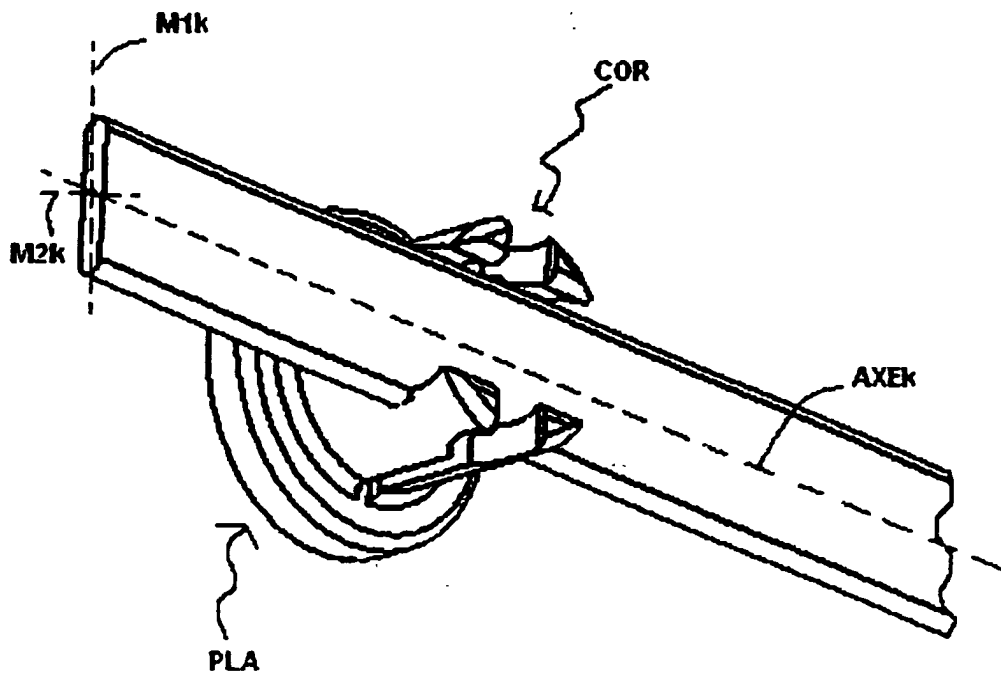


Figure 4

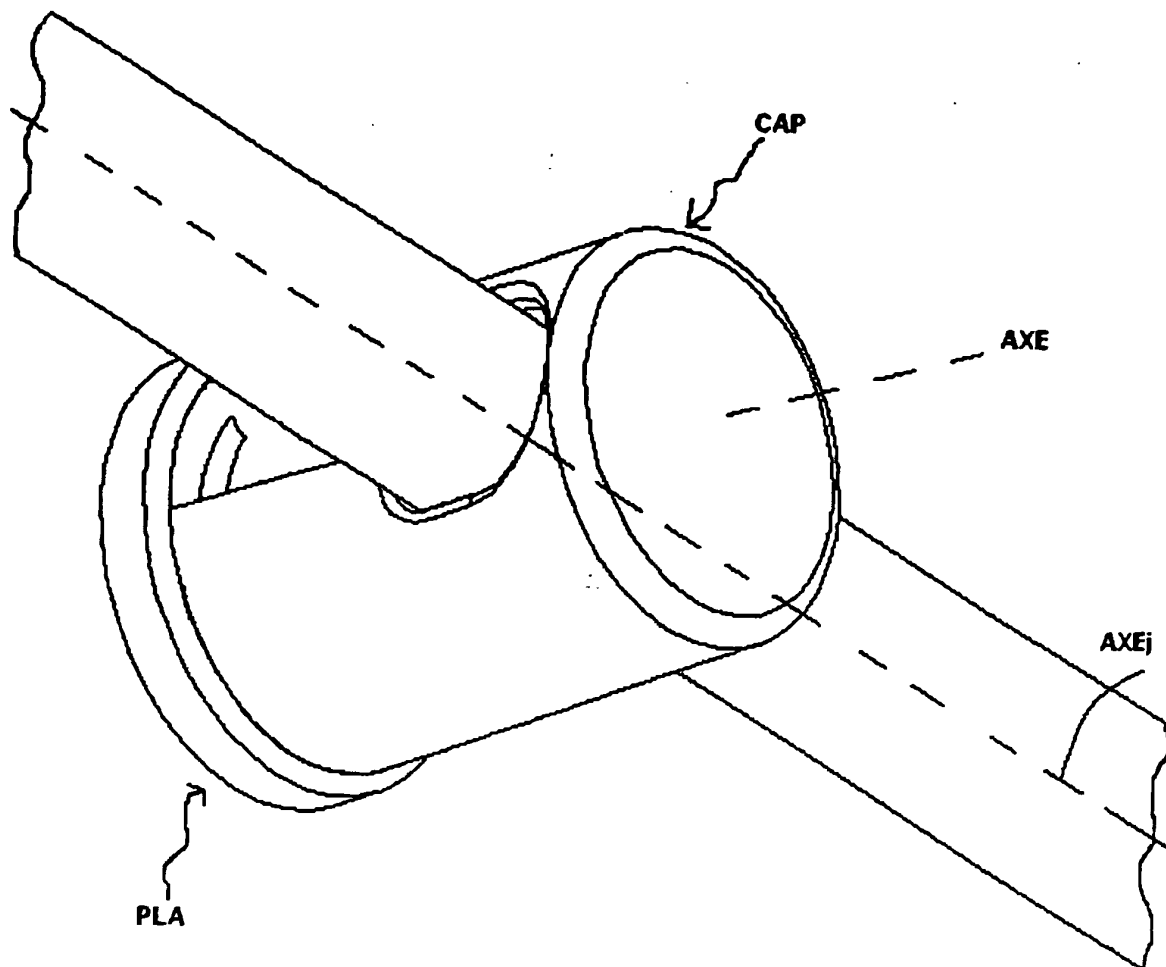


Figure 5

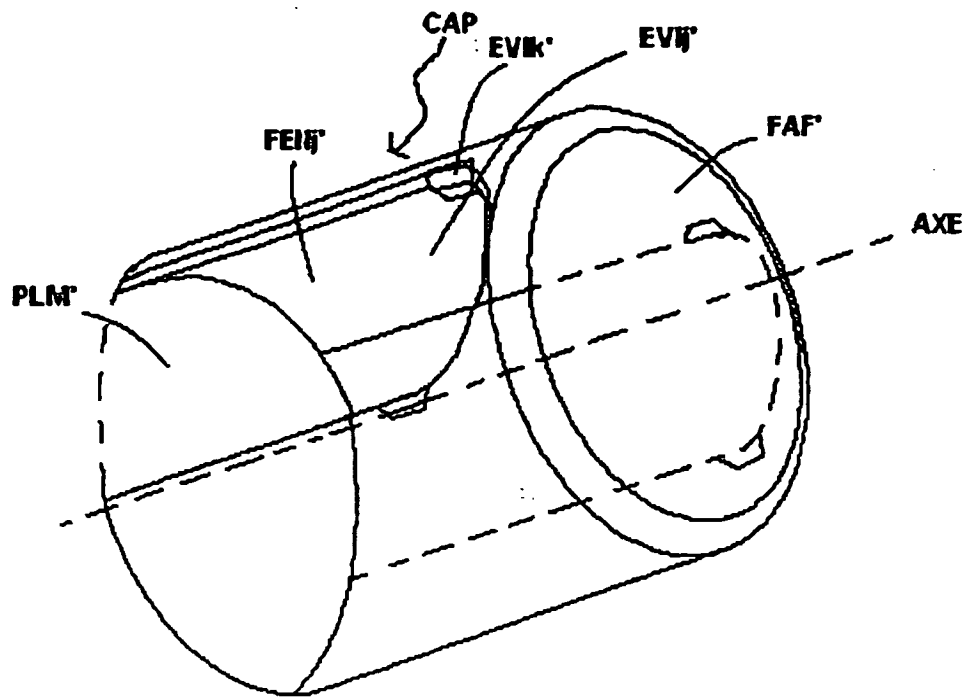


Figure 6

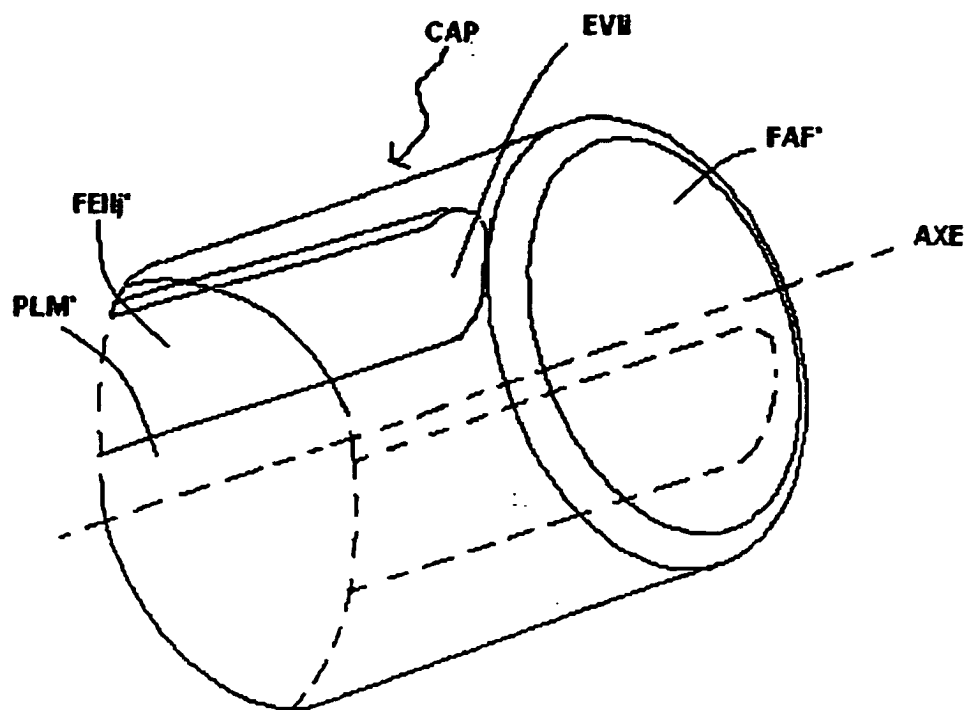


Figure 7